

Essonne

N°419

Journal



District de l'Essonne de Football

Page 1 à 6 : Infos Clubs

Page 7 à 17 : Procès-Verbaux

CONCOURS FOOT CITOYEN : Derniers jours !

1 U6 à U11 :
Réalisation d'une œuvre statique sur le thème «Papa, maman, laissez nous jouer!»

2 U13 à U19 :
Réalisation d'une œuvre dynamique sur le thème «Une activité pour l'égalité : No Racism»

CONCOURS*

Pour un football passionnant, vecteur d'égalité et de fraternité

FOOT CITOYEN

A GAGNER :
Places pour l'Équipe de France Kit Pédagogique
→ Distribution matériel à tous les clubs participants

*Voir règlement des concours sur le site du District.
District de l'Essonne de Football • devcom@essonne.ff.fr • 01 60 84 93 16

De U6 à U11 : Production « Statique »
Thème : «*Papa, Maman, laissez-nous jouer !*»

1. Mise en place d'une action et envoi de la fiche correspondante sur la thématique du bon comportement des adultes (parents, éducateurs, arbitres..) lors d'un plateau ou d'une rencontre.

2. Les enfants devront réaliser une oeuvre sur l'attitude qu'ils attendent de leurs parents et éducateurs.

De U13 à U19 : Production « Dynamique »
Thème : «*Le football une activité pour l'égalité : Non au racisme !*»

1. Mise en place d'une action et envoi de la fiche correspondante sur la thématique de la lutte contre le racisme.

2. Les joueurs devront réaliser une œuvre dynamique pour illustrer l'action mise en place au sein du club.

Retrouvez le règlement du concours en [cliquant ici!](#)



Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne pour la saison 2018-2019, en [cliquant ici](#).

Projet de refonte des compétitions de jeunes

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020. Retrouvez toutes les informations en [cliquant ici](#) !

FORMATION SECRÉTAIRE DE CLUB : 18 MAI 2019

La CDIF organise une formation de « Secrétaire de Club » au District de l'Essonne de Football le :
Samedi 18 mai de 09h00 à 16h00*

Vous souhaitez découvrir ou redécouvrir les différentes fonctions et missions de ce poste important dans un club, telles que l'organisation, la réglementation ou encore des informations concernant la dématérialisation de la licence ? Alors cette formation est faite pour vous ! Merci de retourner le [Coupon / Réponse](#) à devcom@essonne.fff.fr au plus tard avant le **10 mai 2019**.

*Repas est pris en charge par le district de l'Essonne.

NOUVEAUTÉ FOOTCLUB : SAISON PROCHAINE

La F.F.F. vient de publier dans Footclubs une évolution vous permettant d'extraire la liste de vos licenciés avec, pour chacun d'eux, l'information quant à la validité du certificat médical pour la saison N+1. Ceci vous permet d'anticiper le renouvellement des certificats médicaux pour la saison prochaine, étant rappelé que s'il est effectué entre le 1er Avril et le 30 Juin, le certificat médical reste valable trois saisons dans les conditions de l'article 70.3 des Règlements Généraux de la F.F.F..

En effet, depuis le début de la saison 2017/2018, le certificat médical est devenu valable pour 3 saisons pour les joueurs amateurs et les dirigeants (sous réserve de conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre, et de répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions). Ce nouvel export a pour objectif d'identifier facilement les licenciés pour lesquels la fourniture d'un certificat médical sera obligatoire pour la saison prochaine.

[Cliquez ICI](#) pour prendre connaissance du guide réalisé par la F.F.F.

TOURNOIS : PROCÉDURE D'HOMOLOGATION

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., le club organisateur doit formuler au District, au **moins 1 mois avant**, une demande d'autorisation et d'homologation pour son Tournoi ou Challenge.

Cette demande doit être accompagnée de :

1/ Le Règlement de l'épreuve précisant notamment le nombre d'équipes, le système de l'épreuve, le mode de classement, la durée des rencontres, etc.

2/ La liste des équipes participantes.

Nous attirons votre attention sur les points suivants qui ont occasionné ces dernières saisons un refus d'homologation du Tournoi prononcé par la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations :

- l'absence d'informations quant à la valeur du trophée attribué au vainqueur de l'épreuve,
- une durée des rencontres par journée de compétition contraire à la réglementation en vigueur.

Sur ce dernier point, il est rappelé que la durée totale des rencontres par journée de compétition ne doit pas dépasser la durée réglementaire correspondant à la catégorie des participants, étant précisé que seuls les joueurs Seniors peuvent disputer une prolongation de 30 minutes maximum (soit 120 minutes maximum par journée),

- l'absence d'identification précise des moyens de secours et de sécurité mis en place lors du tournoi.

Rappels :

- L'établissement d'une feuille de match est obligatoire,
- Les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour les équipes en présence ; En cas d'exception à cette règle, les joueurs n'appartenant pas aux clubs doivent être licenciés à la LPIFF et avoir obtenu l'accord de leur club.

COUPE DE L'ESSONNE : Paiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, le règlement des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont réglés par le club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont réglés par le club visiteur

IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage sont à régler sur place. Aucun prélèvement ne sera effectué par la suite.

RESTRICTIONS DE PARTICIPATION DANS UNE ÉQUIPE INFÉRIEURE DE SON CLUB

1. Restrictions de participation dans une équipe inférieure lorsque l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou le lendemain (article 7.9 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.) :

Un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de la L.P.I.F.F., dans une équipe inférieure de son club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

N'est pas soumis à cette interdiction le joueur amateur ou sous contrat, âgé de moins de 23 ans au 1er juillet de la saison en cours, entré en jeu en seconde période d'une rencontre de Championnat National 1, de championnat National 2 ou de championnat National 3, pour sa participation à une rencontre de championnat national, régional ou de district avec la première équipe réserve de son club, dans les conditions énoncées à l'article 151.1.d des Règlements Généraux de la F.F.F. et qui sont rappelés ci-après :

- . La limite d'âge ci-dessus ne s'applique pas au gardien de but.
- . Cette possibilité cesse lors des cinq dernières rencontres de championnat disputées par ces équipes réserves.

2. Restrictions de participation en équipe inférieure dans les 5 dernières journées de Championnat (article 7.10 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.) :

Ne peuvent pas participer aux cinq dernières rencontres de championnat, matches remis compris, disputées par une équipe inférieure, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales et régionales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club.

3. Restrictions de participation en équipe inférieure lorsque le joueur est entré en jeu lors de l'avant-dernière ou dernière rencontre des matches retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale (article 167.3 des Règlements Généraux de la F.F.F.) :

Ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou dernière rencontre des matches retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux joueurs ayant disputé le Championnat National U17 ou U19.

FORMATION CONTINUE DES ÉDUCATEURS DU FOOTBALL A 11

Dans sa volonté d'accompagnement des clubs essonniers, le District de l'Essonne de Football organise une Demi-Journée de Formation Continue des Éducateurs du Football à 11.

Cette dernière se déroulera le matin **du Samedi 25 Mai 2019** au District de l'Essonne.

Cette demi-journée de formation et d'échanges s'adresse à tous les éducateurs des catégories évoluant en football à 11, diplômés ou non.

Téléchargez **[l'ordre du jour ainsi que le formulaire d'inscription](#)** à remplir et à retourner au District au plus tard avant le **Vendredi 17 Mai 2019**.

L'APPLI RÉFÉRENCE DU FOOTBALL EN ESSONNE : Vous y pensez ? On l'a fait pour vous

Application D.E.F 91



Vous êtes acteurs du football Essonnien et souhaitez être alertés des dernières actualités du District ? Ou vous souhaitez tout simplement avoir un regard sur l'agenda de votre club ? Alors cette application est faite pour vous !

En un coup d'œil, vous pourrez visualiser les actualités de votre club, pour ne rien manquer de la vie du club et de ses évènements, et également ceux de votre District de Football ! Vous n'aurez plus l'excuse de ne pas avoir l'information d'un match/entraînement reporté ou annulé !

Pour cela, téléchargez gratuitement l'application **District Essonne Football** sur Android et IOS, puis créez votre compte pour recevoir des alertes personnalisées !

Fonctionnalités :

- Accéder à l'ensemble du calendrier du District avec la possibilité de filtrer les informations par thématique
- Recevoir des alertes afin de ne pas passer à côté d'un événement
- Créez et partagez vous-même votre propre calendrier club (Assemblée générale - Tournoi - Réunions Educateurs...)
- Accédez en lien direct vers le site pour découvrir l'intégralité de l'actualité
- Téléchargez et visionnez les différents documents importants via l'onglet Ressources
- Ayez toujours sous la main les coordonnées de vos contacts privilégiés selon vos besoins

ÉVRY : LE TERRAIN AU FÉMININ



Ce mardi après-midi, de 14h00 à 17h00 se tenait l'événement "Le terrain au féminin" organisé par Evry-Courcouronnes, chapeauté par Valérie MERCADAL, également membre du comité directeur du DEF. François THISSERANT, président du District de l'Essonne de Football, Brigitte HIEGEL, Vice-Présidente de la LPIFF et Renaud LEGOUTY, CDTAP du District de l'Essonne de Football, étaient présents au cours de la journée.

Au programme, les participantes de 7 à 77 ans participaient à 5 secteurs d'animation :

SECTEUR 1 : JARDIN DES "PICTHOUNETTES"

- pour les jeunes filles âgées de 6 à 12 ans mise en place d'ateliers, parcours et circuit de football.

SECTEUR 2 : "ADD PARK"

- pour les filles de 12 à 18 ans, deux structures gonflables a disposition : bubble foot et billard foot.

SECTEUR 3 : LE COIN DES "MAMANS"

- organiser un match de football.

SECTEUR 4 : ATELIER SANTE " la nutrition"

SECTEUR 5 : ATELIER CITOYEN "droits et devoirs des enfants"

- "Stand d'information, de prévention, de communication"

En cette année de Coupe du Monde Féminine, les objectifs de cette journée sont principalement de créer un engouement autour de l'événement, et ainsi favoriser et valoriser le football féminin, en encourageant la transversalité avec le rassemblement des jeunes, adolescentes et mamans.

Evry a également souhaité mettre en avant la santé, avec un état d'esprit sain, dans un corps sain.

- Suivi des Compétitions
- Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation
- Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié
- Commission Départementale des Terrains et Équipements

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : M. RAMACKERS
Membres : Mme FORBIN, MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LEPRUNENEC, MOZGALA
Excusés : Mme FRANCHET, M. BEZIA
CD : M. FORNARELLI

PV du 30 avril 2019

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer. Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions. L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club

(ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, + 45, Seniors F et U16F à 7 sont en FMI. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

FMI : Absence de transmission pendant les 3 dernières rencontres 500.00€

***Après vérification de la commission compétente**



FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).
Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans et +55 ans+ critères féminins)

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) : 500.00 €

Pendant les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans et + 55ans & critérium féminines)

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la mairie de Savigny sur Orge du 17 janvier 2019

Le terrain synthétique est de nouveau utilisable.
Terrain d'honneur indisponible jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de la mairie de Sainte Geneviève des Bois du 1^{er} avril 2019

L'ensemble des terrains de football du Parc des sports seront indisponibles les samedi 8 juin et dimanche 9 juin 2019.

COUPES

Tirages ½ finale Toutes catégories.

**A jouer le mercredi 8 mai pour les U15
A jouer le dimanche 12 mai pour les autres catégories**

DATE BUTOIR LE 30 MAI 2019

**CLUBS PRESENTS : BERGERIES, BRETIGNY, FRANCO PORT. WISSOUS, LINAS MONTLHERY, MASSY, PALAISEAU, ST MICHEL SPORTS
ASSISTE CD: M. DELFOUR**

CALENDRIERS

Art. 10.4 du RSG du DEF : Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF).

FOOT FEMININ

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Draveil / Bondoufle * Seniors F à 7 * Poule C
Accord de la Commission

Match n° 21034540 du 13 avril 2019

Longjumeau / Massy * U16 F A 7 * Poule A
Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat de la rencontre pour sa réunion du 7 mai 2019.

COUPES SENIORS

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy / Lisois * District
Accord de la Commission.

Match n° 21400138 du 21 avril 2019

VYC / Epinay sur Orge * District

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements, en date du 25 avril 2019.

La Commission enregistre la décision : Match perdu à VYC, Epinay sur Orge qualifié pour le tour suivant.

Match n° remis au 8 mai 2019

Fleury 91 / Epinay sur Orge * Essonne

Demandes de changement de date et d'horaire via Footclubs avec refus des deux clubs.

La Commission fixe la rencontre au 7 mai 2019 à 19 h 30.

CHAMPIONNAT SENIORS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau / Verrières * D1

Gif / Ballainvilliers * D5/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Evry / Dourdan * D1

Viry Chatillon / Aigle Fertoise * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10-4 du RSG du DEF (deux dernières journées championnat)

Brunoy / Les Ulis * D1

Match n° 20578759 du 10 février 2019

Saint Eloi / Port. Ris Orangis * D5/A

Retour du PV d'Instruction du 18 avril 2019.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité aux deux clubs, Port. Ris Orangis (-1 pt, 0 but) Saint Eloi (-1 pt, 0 but).

Match n° 20577907 du 14 avril 2019

Morangis Chilly / Longjumeau * D2/A

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements, en date du 23 avril 2019.

La Commission enregistre la décision : résultat acquis sur le terrain :

Morangis Chilly : 3 pts – 2 buts

Longjumeau : 0 pt – 0 but

Match n° 20578667 remis au 25 avril 2019

Itteville / Marcoussis * D5/A

Courriel d'Itteville en date du 25 avril 2019, nous avisant de son forfait général.

Amende réglementaire pour le forfait général.

Match n° 20578059 du 5 mai 2019

Athis Mons / Lissais * D2/B

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs.

La Commission refuse le report de rencontre, car la date du 5 mai 2019 est une date au calendrier.

Match n° 20578322 du 5 mai 2019

Lissais / Athis Mons * D3/B

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs.

La Commission refuse le report de rencontre, car la date du 5 mai 2019 est une date au calendrier.

Match n° 20578745 remis au 8 mai 2019

Champcueil / Ballainvilliers * D5/B

Demande de changement d'horaire via Footclubs.

Suite au refus de Champcueil, la Commission maintient la rencontre à 20 h.

COUPE DE L'ESSONNE CDM

FMI NON PARVENUE DU 21 AVRIL 2019

Port. Des Ulis / Orsay Bures

Reprise du dossier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

FMI transmise tardivement, le 25 avril 2019.

Amende à Port. Des Ulis pour transmission tardive.

CHAMPIONNAT CDM

Match remis du 28 avril 2019 à jouer le 12 mai 2019

Saint Cyr / Port. Brétigny * D2/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

VYC / Carrefour * D2/A

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U15

Match n° 20575656 du 16 mars 2019

Lissois / Verrières * D4/C

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 25 avril 2019.

Ladite Commission dit match perdu par pénalité à Lissois (-1 pt – 0 but) et par forfait à Verrières (-1 pt – 0 but)

La Commission enregistre le deuxième forfait de Verrières.

Amende réglementaire.

Match n° 20575648 du 30 mars 2019

Boissy Sous Saint Yon / Verrières * D4/C

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 25 avril 2019.

Ladite Commission dit match résultat acquis sur le terrain :

Boissy sous Saint Yon : 3 pts – 1 but

Verrières : 0 pt, 0 but

Match n° 20575754 du 13 avril 2019

Montgeron / Villemoisson * D4/D

Lecture feuille de match papier.

La Commission enregistre le deuxième forfait de Villemoisson.

Amende réglementaire dans le cadre des 3 dernières rencontres (Annexe financier – Rubrique Forfait).

CHAMPIONNAT U17

Demande de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau-Villebon / VYC * D3/C

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Arpajonnais / Montgeron * D1

Viry Chatillon / Savigny * D1

Mennecy / Verrières * D2/B

Mennecy / Arpajonnais / D3/C

Plateau Saclay / Saint Germain les Arpajon

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs

Savigny / Janville Lardy * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 20602030 du 5 mai 2019

Lissois / Vertois-Font-Vrain* D3/A

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs.

La Commission ne peut satisfaire à votre demande, la date du 5 mai 2019, est une date au calendrier.

Match n° 20602389 du 5 mai 2019

Coudraysien / Verrières* D4/B

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs.

Refus de la Commission, la Commission maintient la rencontre au 5 mai 2019. Cette date est au calendrier.

Match n° 206022393 du 5 mai 2019

Villemoisson / Lissois * D4/B

Demande de changement de date via Footclubs.

Refus du club adverse.

La Commission maintient la rencontre au 5 mai 2019.

COUPE ESSONNE U19

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

VYC / Evry

Accord de la Commission

CHAMPIONNAT U19

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau-Villebon / Jeunesse Etampoise * D3/A
Sud Essonne / SGSSP-Saintry * D3/A
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

VYC / Brunoy * D2/B
Accord de la Commission.

Match n° 20599224 du 5 mai 2019

Lissois / Mennecy * D1
Demande de changement de date via Footclubs.
La Commission maintient la rencontre. Le 5 mai 2019, est une date du calendrier.

Match n° 21046372 du 5 mai 2019

Trois Vallées / Lissois * D3/Bb
Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs.
La Commission maintient la rencontre. Le 5 mai 2019, est une date du calendrier.

CHAMPIONNAT VETERANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

SGSSP / Plateau Saclay * D2/B
Viry Chatillon / Bruyères * D3/D
Verrières / Tournelles Concy * D4/B
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Saclas Méréville / SO Vertois * D4/B
Accord de la Commission.

Match n° 20596349 du 10 février 2019

Corbeil AC / Gif * D3/C
Retour du PV d'Instruction du 18 avril 2019.
La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité aux deux équipes, Corbeil AC (-1 pt, 0 but) et Gif (-1 pt, 0 but).

Match n° 20595892 du 14 avril 2019

Vigneux / Athis Mons * D1

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements, en date du 26 avril 2019.
La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Athis Mons (-1 pt – 0 but) Vigneux (3 pts – 2 buts).

Match n° 20595996 du 5 mai 2019

Pays Limours / Lissois * D2/A

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs.
La Commission ne peut satisfaire à votre demande, la date du 5 mai 2019 est une date au calendrier.

Match n° 20596450 du 5 mai 2019

Savigny / Morsang * D3/D

Demande de changement de date via Footclubs.
La Commission ne peut satisfaire à votre demande, la date du 5 mai 2019 est une date au calendrier.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 21 AVRIL 2019

Poule B

Champcueil / Massy

Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
1^{er} avertissement et amende à Champcueil pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Poule D

Milly Gatinais / Les Vieux du Foot

Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Villabé / Les Ulis * Poule A
Accord de la Commission.



Match n° 20595040 du 19 mai 2019

SO Vertois / Milly Gatinais * Poule D

Demande d'inversion de match de SO Vertois
via Footclubs, avec accord des deux clubs.

La rencontre se jouera au stade Clovis Lelong 1 à
Milly la Forêt.

Accord de la Commission au vu du motif
invoqué.

Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation

Présents

Membres : D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, MC. PERRAUT, M.BAKKOUCH

CD : V. POLLET

Excusés : D.ROY (CDFA), Y.JEGOU, S.DAUGUET, S.AIME, H.ELOUMAMI, R.DIAZ, J.FREDAL

Réunion du 29 Avril 2019

U6-U7

FC IGNY : bien reçu votre courrier concernant la demande d'annulation d'amende du plateau U6/U7 à Marcoussis ; nous vous rappelons que les feuilles de présence doivent être données au club recevant le jour du plateau ; vu le nombre de feuilles que nous recevons chaque semaine, nous ne pouvons faire le tri donc l'amende est maintenue.

U10-U11

RC ARPAJONNAIS : J5 - poule A du 23 mars contre DREAM TEAM MASSY :

Pris note de votre courrier ; bien reçu feuille de DREAM TEAM

Critérium départemental du 30 mars contre BRUNOY : pris note du forfait de BRUNOY

CHAMPCUEIL FC : J4 – poule N du 16 mars contre TROIS VALLEES :

Bien reçu votre courrier nous précisant que le terrain était fermé à cette date ; voir avec le club adverse pour jouer les rencontres dans les meilleurs délais et nous tenir au courant de la date

U12-U13

SUD ESSONNE : J 6 – poule G du 13 avril :

Voir avec DREAM TEAM MASSY pour jouer soit le 18 mai, soit le 25 mai à votre convenance et nous en aviser

FC ATHIS MONS : J 6 – poule F du 13 avril :

Bien reçu votre courrier mais il nous manque la feuille de présence et de résultats

U12/U13

Enveloppes manquantes - J 6 du 13/04

Poule A ES VIRY CHATILLON / FC MASSY 91

Poule A CO ULIS / MORANGIS CHILLY FC

Poule B/D FC BRUNOY / MNVDB FC

Poule C FC BALLANCOURT / TREMPLIN FOOT

Poule D FC PARAY / FLEURY 91 FC

Poule F FC LONGJUMEAU / COUDRAYSIENS FC

Poule F FC ATHIS / COURCOURONNES FC

Poule G/H AS SOISY SUR SEINE / ST GERMAIN ARPAJON

Poule G/H FC LISSOIS / FC EPINAY ATHLETICO

Poule H ENT PLATEAU SACLAY / FC LONGJUMEAU B

Poule J/L AC BIEVRES / PARIS FC FEMININES

Poule J SO VERTOIS / FC VILLEMORISSON

U12/13 DEPARTEMENTAL :

FEUILLE MANQUANTE

1^{ER} RAPPEL – JOURNEE DU 13 AVRIL :

Poule A DOURDAN SPORT / BRUNOY FC

Poule C CS MENNECY / IGNY FC

Courrier des clubs :

EPINAY SUR ORGE : pris note de la fermeture de vos terrains les 1^{er} mai, 8 mai et 30 mai

RC ARPAJONNAIS : pris note de la fermeture des terrains de MAROLLES les 27 et 28 avril

FC LISSOIS : pris note de la réouverture des terrains du complexe sportif Stéphane Diagana

AS PECQUEUSE : pris note de l'organisation du challenge du jeune footballeur le dimanche 30 juin

[Amendes U6-U7-U8-U9 du 29-04-2019](#)

[Amendes U12-U13 du 29-04-2019](#)

Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Président : M. ADJIMAN

Membres : Mme LESUEUR, M. PASQUINI

CD : M. PAREUX

PV du 30 avril 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTEES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

Les clubs recevants ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevants qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Footclubs dès la fin des rencontres.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** (au lieu du lundi) **de 10h30 à 12h00.** → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

1/ La Commission programme les matches en retard suivants :

- Journée 2

MATCH N°21113684 – MARCOUSSIS FUTSAL 1 / REVE 1 du 24 novembre 2018

Nouveau report au mardi 14 mai au lieu du lundi 30 avril à 20h30 initialement reporté.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Résultats du tirage au sort réalisé le mardi 12 mars :

- Match n° 1 : IGNY FUTSAL 1 - MARCOUSSIS FUTSAL 1
- Match n° 2 : DIAMANT FUTSAL 3 / PARTOUT'ATHIS 1
- Match n° 3 : CROSNE FUTSAL 1 / VILLABE 1
- Match n° 4 : MYA FUTSAL 2 / NEW TEAM 2

La Commission rappelle que :

- le club cité en premier est le club recevant, mais qu'en cas d'indisponibilité le match est inversé.
- les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes.

La Commission fixe donc les dates suivantes pour ces 4 rencontres :

- Match n° 1 : inversé car jour férié le mercredi 8 mai, devient :
 - o MARCOUSSIS FUTSAL 1 / IGNY FUTSAL 1 le mardi 7 mai à **20h45 (au lieu de 20h30 à la demande d'IGNY)**

- Match n° 2 : DIAMANT FUTSAL 3 / PARTOUT'ATHIS 1 **reporté au lundi 6 mai à 21h au Gymnase Thoison – rue Charles Fourier – 91000 – EVRY** au lieu du samedi 4 mai à 20h30 au Gymnase Roger Bambuck à Vert le Petit.
- Match n° 3 : CROSNE FUTSAL 1 / VILLABE 1 le dimanche 5 mai à **10h45 au lieu de 10h30 (Courriel de CROSNE signalant l'erreur) – CROSNE FUTSAL qualifié du fait du forfait général de VILLABE**
- Match n° 4 : inversé car jour férié le mercredi 8 mai, devient :
 - o NEW TEAM 2 / MYA FUTSAL 2 le lundi 29 avril à 21h.

La Commission fait appel aux clubs pour proposer un stade dans lequel aura lieu la phase finale le **samedi 22 juin 2019**.

Prochaine réunion : mardi 7 mai 2019 à 10h30.

Compte tenu des difficultés à trouver une date disponible en mai et juin et à trouver des installations libres, la Commission a dû fixer la date de la finale au jeudi 30 mai à IGNY – Gymnase Guéric Kervadec – rue de Lovenich – 91430 IGNY.

COUPE DE L'ESSONNE FOOT D'ENTREPRISE DU SAMEDI APRES- MIDI

Confirmation des clubs engagés :

- AIR FRANCE PARIS
- CEA SACLAY
- COMMERCANTS DE MASSY
- ENERGY 91
- PTT EVRY

Mail d'ENERGY 91 en date du 10 avril confirmant son désengagement de la Coupe de l'Essonne.

Le tirage au sort des demi-finales aura lieu le mardi 14 mai à 11h au DEF durant la commission. La Commission invite les clubs participants à assister à ce tirage au sort.

Commission Départementale des Terrains et Équipements

Présents

Président : M. Claude GIOS
Membre : Michel GAUVIN
Excusé : M. Jean BERTHY

PV du 23 avril 2019

Ville de RIS-ORANGIS :

Stade de CHAMPROSAY NNI : 915210201

Visite des installations susnommées mardi 23 avril 2019 à 10h30 par M. BERTHY Jean et M. GAUVIN Michel, membres de la CDTIS du DEF, en présence de M. RODRIGUES Paolo Président du club des Portugais de Ris- Orangis, de Mme BRUREAU Karole adjointe au service des sports de la mairie de Ris- Orangis et de Mme RODRIGUES Rosa gardienne du stade.

La CDTIS classe le terrain au niveau 6G pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 23 avril 2029

Remarque :

Installer 3 tendeurs pour les filets du but côté vestiaires za<

Prochaine réunion le 7 mai 2019 à 15h